

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 14 DECEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20231214-SMABTTR202313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 novembre 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

5 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Anne FUMERY

4 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Chanez HERBANNE
Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Martine BORGEO

ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à

Mme Caroline CAYEUX
M. Jacques DORIDAM
Mme Anne FUMERY
Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
M. Martial DUFLOT

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUÏ, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Philippe EYMERY
Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs;

Délibérant conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2023 12/14-13** relatif au l'approbation de l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de personnel du Conseil départemental auprès du SMABT ;

CONSIDERANT l'approbation en date du 19 juin 2023 du règlement intérieur du Syndicat mettant en place le télétravail et les titres restaurant pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels du Syndicat ;

CONSIDERANT l'autorisation donnée à la Présidente du Conseil départemental en date 13 novembre 2023 de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel du Conseil départemental auprès du SMABT ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de personnel du Conseil départemental relatif à l'accès aux prestations sociales telles que les titres restaurant ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant N°1 à la convention ci-annexé.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé